



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires, selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

La note de restitution finale du porteur de projet analyse le déroulement de l'expérimentation au regard des objectifs fixés initialement. Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

L'analyse des résultats effectifs de l'expérimentation relève du rapport final établi par l'évaluateur, qui rend compte de la capacité des dispositifs testés à atteindre leurs objectifs et explicite les résultats obtenus, dans le contexte et les conditions de mise en œuvre propres à l'expérimentation. A noter que le rapport de l'évaluateur n'a pas à être validé ou rédigé par le porteur de projet.

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site www.experimentation.jeunes.gouv.fr.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit être remplie sur **une seule page** en utilisant le cadre suivant.

THÉMATIQUE : RÉUSSITE SCOLAIRE NUMÉRO DU DISPOSITIF : APSCO3_111 et 112
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre du dispositif : Développement de l'esprit d'entreprendre
Objectifs initiaux : <i>Professionnaliser les enseignants et les élèves à la démarche entrepreneuriale et de création d'entreprise.</i>
Public(s) bénéficiaire : <i>Un panel d'enseignants et d'élèves du niveau V au niveau IV.(voir tableau ci-dessous).</i>
Descriptif du projet : <i>Actions de formation menées par nos deux partenaires (APCE et CRMA).</i>
Territoire(s) d'expérimentation : <i>Expérimentation sur les trois départements de l'académie de Lyon.</i>
Valeur ajoutée du projet : <i>Intervention d'experts externes à l'éducation nationale.</i>
Partenaires opérationnels : (1) Partenaires initialement visés dans la convention : La CRMA, la CGPME, l'APCE (2) Partenaires effectifs du projet : La CRMA, la CGPME, l'APCE
Partenaires financiers : (1) Partenaires initialement visés dans la convention : La CRMA et le FEJ (2) Partenaires effectifs du projet : CRMA et FEJ
Durée de l'expérimentation : (1) Date de démarrage : Décembre 2011 (2) Durée effective du projet en nombre de mois : 20 mois
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de l'établissement : Rectorat de l'académie de LYON/DAET Académie : Lyon Ville : Lyon
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : CREDOC



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Sommaire

Préciser les numéros de pages correspondantes pour chaque partie.

Introduction

I. Rappel des objectifs du projet

II. Public bénéficiaire du projet

A. Analyse quantitative

B. Analyse qualitative

1. Public initialement visé
2. Bénéficiaires directs
3. Bénéficiaires indirects

III. Déroulement du projet

A. Actions mises en œuvre

B. Partenariats

C. Pilotage

IV. Résultats du projet

A. Enseignements

B. Facteurs de réussite

C. Difficultés rencontrées

D. Poursuite du projet

E. Transférabilité du dispositif

Conclusion

Introduction (une page maximum)

Lors de l'appel à projet, le ministère de l'éducation nationale redéfinissait l'organisation et la rénovation du temps et des programmes de formation aux lycées. Pour exemple, nous pouvons citer, la mise en place des enseignements d'exploration au lycée général et technologique.

Ceux-ci permettant aux élèves d'entreprendre des projets liés à leur formation tout en développant des compétences dans la mise en place de ceux-ci.

Dans un premier temps, ce projet devait permettre aux enseignants de s'approprier les différentes étapes d'une démarche de construction d'un projet par des compétences entrepreneuriales ; Et dans un second temps, d'en faire bénéficier les élèves de manière directe ou indirecte.

Pour ce faire, l'académie de Lyon a décidé de porter le projet au niveau de la délégation académique aux enseignements technologiques (DAET), et de le proposer à l'ensemble des lycées généraux et technologiques, ainsi qu'à certaines filières spécifiques de la formation en lycées professionnels (boulangerie-pâtisserie, pressing, restauration, mode, lingerie).

Ce projet a été élaboré en collaboration avec différents partenaires :

- L'APCE et la CGPME pour l'action en faveur des LGT ;
- La CRMA pour l'action en faveur des LP.

Cette expérimentation a été validée et accompagnée par les corps d'inspection et la mission école entreprise, sous l'autorité du DAET (délégué académique aux enseignements technologiques).

I. Rappel des objectifs du projet (une page maximum)

L'académie de Lyon travaille sur des actions liées à l'entrepreneuriat dans le cadre de ses partenariats. Deux axes particuliers sont régulièrement au centre de cette activité, le témoignage de chefs d'entreprises et la mise en place de mini-entreprises.

Sur cet appel à projet, nous avons eu la volonté de mettre en place des actions innovantes. Il s'agissait de professionnaliser les enseignants sur le thème de l'entrepreneuriat, en permettant un approfondissement de leurs connaissances avec le soutien de deux de nos partenaires et d'un organisme de formation :

- ✓ La CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises) et l'APCE (agence pour la création d'entreprise), pour l'accompagnement et la formation des enseignants des **lycées d'enseignement général et technologique** ;
- ✓ la CRMA RA (Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat Région Rhône-Alpes), pour l'accompagnement et la formation des enseignants **des lycées professionnels**.

Objectif visés dans cet appel à projet :

Permettre une professionnalisation cohérente des enseignants de l'académie de Lyon sur la démarche entrepreneuriale et le développement de l'esprit d'entreprendre.

Résultats attendus:

Pour les enseignants :

- Acquisition d'un langage commun,
- Meilleure connaissance du monde de l'entrepreneuriat,
- Appropriation de la démarche de projet (en vue de la création d'une activité, d'un produit ou service),
- Identification des ressources utilisables,

Pour Les élèves :

- Sensibilisation à l'esprit d'entreprendre
- Appropriation des techniques de créativité,
- Accompagnement à la mise en place de projets permettant d'expérimenter l'autonomie, la prise d'initiative et de décisions,
- Capacité à évaluer les projets et capitaliser sur les expériences réalisées.

Ces deux projets sont fondés pour développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes, et favoriser l'accompagnement par leurs enseignants.

II. Public bénéficiaire du projet (deux pages maximum)

A. Analyse quantitative

		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation (année scolaire 2011-2012 et 2012-2013)
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		180
18-25 ans		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		180
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Niveau de formation		
Infra V		
Niveau V		82
Niveau IV		98
Niveau III		
Niveau II		
Niveau I		
Sexe		
Filles		
Garçons		
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		62
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		

B. Analyse qualitative

1. Public initialement visé

Deux objectifs visés lors de la mise en place de cette action :

- ✓ Une action en direction des lycées professionnels
- ✓ Une action en direction des lycées généraux et technologiques

Pour les lycées professionnels, la cible est les élèves de niveaux IV et V.

Pour les lycées généraux, ce sont les enseignants en charge des enseignements d'exploration en classe de seconde :

- enseignements technologiques industriels (Sciences de l'ingénieur, création et innovation technologiques)
- enseignements technologiques tertiaires : principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

2. Bénéficiaires directs (jeunes directement touchés par les actions mises en œuvre dans le cadre du projet)

Les 180 élèves et 30 enseignants des lycées professionnels de niveau CAP à BAC ;
32 enseignants de lycées généraux et technologiques.

3. Bénéficiaires indirects (personnes non visées par le projet mais pour lesquelles celui-ci a pu avoir des répercussions – ex : parents, professionnels ...)

Par résonance :

- Les chefs de travaux qui ont participé au montage du projet,
- Les élèves des LGT suite à la formation de leurs professeurs
- Et l'ensemble des équipes pédagogiques.

III. Déroulement du projet (deux pages maximum)

A. Actions mises en œuvre

Le choix des sections d'enseignements a été réalisé lors d'une rencontre académique qui s'est déroulée en Mai 2012. Cette commission était constituée d'inspecteur, des partenaires du projet, d'ingénieurs pour l'école et du chargé de mission école entreprise, le pilotage étant assuré par la DAET.

1. Pour l'action en direction des LP, les différentes étapes mises en œuvre étaient :
 - Rencontre des établissements pour valider leur engagement dans le projet ;
 - Rencontre des partenaires pour organiser les contenus des formations ;
 - Réunion de tous les acteurs : académie, partenaires, établissements, représentant FEJ ;
 - Programmation des dates de formation ;
 - Formation des enseignants par le partenaire ;
 - Formation des élèves ;
 - Comité technique de suivi de projet avec le partenaire.
2. Pour l'action en direction des LGT, les différentes étapes mises en œuvre étaient :
 - Rencontre avec l'IA IPR pilote du dispositif ;
 - Mise en place d'un comité de pilotage ;
 - Programmation des formations ;
 - Construction du module de formation (APCE, IAIPR, DAET, chargé de mission) ;
 - Elaboration d'un outil intersession.

B. Partenariats

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Partenariat financier ou opérationnel	Partenariat existant ou nouveau	Rôle dans le projet
CRMA	Chambre consulaire	Financier et opérationnel	Existe sur d'autres projets	FORMATION
APCE	Centre de formation externe	Opérationnel		FORMATION
CGPME	Organisation professionnelle	opérationnel	Existe sur d'autres projets	ACCOMPAGNE MENT PROJETS

C. Pilotage

Le pilotage global du projet FEJ a été assuré par la DAET, deux groupes de travail ont été constitués.

- LP : La CRMA, la mission école entreprise et le DAET ;
- LGT : un représentant du collège des IA IPR, un chef de travaux, la mission école entreprise et la DAET.

Des réunions d'organisation et de pilotage ont été organisées. Ces actions ont été suivies à l'aide d'un tableau de bord EXCEL. (Mis sur la base)

IV. Résultats du projet (trois pages maximum)

A. Enseignements

Préciser les principaux enseignements dans la mise en œuvre du projet (public bénéficiaire, actions menées, partenariats, pilotage ...).

LA SENSIBILISATION DES ELEVES

Déjà inscrits dans une voie professionnelle, la création-reprise d'entreprise offre de réelles opportunités à ces jeunes et ce à plus ou moins long terme. Cette action permet d'offrir un support concret aux enseignements de gestion. Au-delà, par une analyse de ses qualités et compétences personnelles, au regard des pré-requis de l'entrepreneuriat, l'action permet d'identifier ses points forts et ses points d'amélioration. Car plus un projet de création-reprise est réfléchi et préparé en amont, plus il a de chance d'aboutir et de se pérenniser dans le temps.

LA SENSIBILISATION DES ENSEIGNANTS

Concernant la question de la création-reprise d'entreprises, les enseignants des disciplines techniques, technologiques, industrielles et d'économie gestion représentent les interlocuteurs naturels et privilégiés des jeunes en formation sur le thème de l'entrepreneuriat. Pour autant, leur regard sur l'entreprise est le fruit de leur propre expérience et la confrontation directe ou indirecte à la problématique.

C'est pourquoi, il nous a paru important de leur offrir un cadre leur permettant d'exprimer leurs propres représentations et de les mettre en perspective au regard de la réalité de l'entrepreneuriat présenté par des experts du domaine qui accompagnent au quotidien des porteurs de projet.

Pour les enseignants du LGT, ont été mise en place 5 journées de formation réparties entre octobre 2012 et Décembre 2013. Ainsi, 30 enseignants ont pu être sensibilisés.

B. Facteurs de réussite

Préciser les principaux facteurs de réussite dans la mise en œuvre du projet (public bénéficiaire, actions menées, partenariats, pilotage ...).

- Implication de chacun
- Professionnalisme des intervenants

C. Difficultés rencontrées

Préciser les principales difficultés concrètes rencontrées dans la mise en œuvre du projet (public bénéficiaire, actions menées, partenariats, pilotage ...).

- Planification des formations des enseignants et des élèves
- Hétérogénéité des publics élèves et de leurs objectifs individuels (projets professionnels plus ou moins déterminés qui ne sont pas toujours en adéquation avec leur formation)

D. Poursuite du projet

L'action sur les lycées professionnels pourrait être poursuivie avec la CRMA en 2013/2014 par la constitution d'un FSE.

E. Transférabilité du dispositif

Préciser les conditions qui vous semblent nécessaires pour transposer ce dispositif.

Ce type de dispositif est tout à fait transférable en l'état sous réserve de l'implication renouvelée des partenaires.

Conclusion (une page maximum)

Ce dispositif a permis d'apporter aux élèves un complément en terme d'information sur la création d'entreprise, de faire germer dans leur esprit l'éventuelle possibilité à moyen ou plus long terme de créer leur propre emploi dans un contexte économique pourtant difficile. En analysant de manière approfondie les évaluations des élèves, nous avons pu noter leur intérêt certain pour ce genre d'intervention de professionnels de la création d'entreprise.

La formation des enseignants leur a permis d'actualiser leurs connaissances et leurs représentations de l'entrepreneuriat en général, d'appréhender le contexte économique de leur filière de formation et ainsi de mieux informer leurs élèves sur les possibilités de leur insertion professionnelle.

Le partenariat entre les établissements et les professionnels a permis de réels échanges et une meilleure connaissance des préoccupations de chacun.

On peut espérer la poursuite de cette relation au-delà du projet.

Annexes obligatoires à joindre :

- ANNEXE 1 : PUBLIC
 - ANNEXE 2 : COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION FINANCIÈRE
-



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/>